



Accueil du portail > Scolarité et parcours de l'élève > Organisation des enseignements > Lycée
d'enseignement général et technologique > Le nouveau lycée

Le nouveau lycée

Organisation horaire et autonomie des établissements

Les établissements bénéficient d'une souplesse d'organisation accrue, pour leur permettre de répondre plus étroitement aux spécificités de leur public scolaire.

Une part de la **dotation horaire globale** est laissée à leur libre disposition, pour renforcer l'**accompagnement personnalisé** et l'organisation de groupes restreints dans les disciplines.

Le conseil pédagogique est consulté sur son utilisation. En **seconde générale et technologique**, l'enveloppe est de **10h30 hebdomadaires**.

En première et en terminale, cette enveloppe est de :

- 7 heures en première ES et L ; 6 heures en terminale ES et L ;
- 9 heures en première S ; 10 heures en terminale S ;
- proportionnelle au nombre d'élèves dans les séries technologiques, dans un rapport de 16 heures pour 29 élèves en STI2D et STL, de 18 heures pour 29 élèves en STD2A, de 7 heures pour 29 élèves en STMG et de 10 heures 30 pour 29 élèves en ST2S.

Dans chaque discipline, les horaires des élèves restent fixés par une grille nationale.

Mis à jour le 22 mars 2012

Partager cet article



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Direction générale de l'enseignement scolaire - Certains réservés

REFORME DU LYCEE
SEPTEMBRE 2010

« Concernant le bilan des réformes (lycées, évaluation par compétences...), celui sur les lycées est reporté *sine die*. »

Compte-rendu du Sgen-CFDT
après audition de la DGESCO, le 01/06/15.

<http://www.sgenfdt-bretagne.fr/index.php/actualites/318-lycees-professionnels-audience-par-la-dgesco>

Compte tenu des similitudes entre certains dispositifs de la réforme du lycée (septembre 2010) et ceux de la réforme du collège, ne serait-il pas logique, Madame la ministre, d'évaluer les résultats de la réforme du lycée avant de réformer le collège ?

En attendant un éventuel bilan de la réforme du lycée, on consultera ces autres sources :

janvier 2012

Suivi de la mise en œuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique (à partir de septembre 2010).

Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Coordonnateurs : Catherine MOISAN (IGEN) & Jean-François CUISINIER (IGAENR).

[Notamment sur l'accompagnement personnalisé : sa mise en place « très inégale et avec une fragilité certaine » ; réflexion sur la notion de personnalisation ; dérives ; préconisations à destination des enseignants et inspecteurs.]

Lien : http://media.education.gouv.fr/file/2012/96/8/Rapport-IG-Suivi-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-du-lycee-d-enseignement-general-et-technologique_209968.pdf

avril 2014

Dossier ministre, remis à M. Benoît HAMON, ministre de l'Éducation nationale, par la DGESCO ; document révélé par le journal d'information numérique Médiapart (le 4 juillet 2014). [Notamment au sujet de l'accompagnement personnalisé et de l'utilisation des marges horaires.]

Lien : <https://fr.scribd.com/doc/232865928/DOSSIER-MINISTRE-DGESCO-2014-pdf#scribd>

novembre 2014

Secrétariat général de l'Enseignement Catholique. Bilan de la réforme du lycée - état des lieux et prospective / document de travail ; réalisé par Benoît SKOURATKO pour la mission Enseignement et Pédagogie. [Étude menée sur 102 établissements.]

Lien : http://www.isfec-aquitaine.fr/enseignants/documents-enseignements/2014_bilan_d_etape_reforme_lycee.pdf